

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 décembre 2012 à 20 heures, en Mairie d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence de Monsieur Alain Lebouc, Maire.

Présents : Messieurs Alain Lebouc, Paul Guérillon, Laurent Guérillon, Thierry Beaudou, Maurice Levillain, Guillaume Llobet.

Absent excusé: M. Jean Fauvel.

Absents non excusés : MM. Hubert Paillette et Francis Debrandt

M. Guillaume Llobet est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2012.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SIVOSSE Collège de Doudeville	Maurice Levillain Alain Lebouc	Remise du Diplôme National des Collèges ont été mis à l'honneur : Julie STRAUAUX et Paul BENOITS
COM COM	Alain Lebouc	Internet Haut Débit : Projet Fibres Optiques NRA Med, la commercialisation est prévue début 2 ^{ème} semestre 2013.
SMITVAD		Favoriser l'utilisation de composteurs individuels, toujours dans l'objectif de diminuer le tonnage des ordures ménagères. Pour les personnes intéressées se renseigner auprès de Yannick RABOT ambassadeur du tri
Syndicat EAU SIAEPA		Présentation du compte rendu, monsieur le maire souhaite une réflexion sur la présence d'un délégué de notre commune à ce syndicat.

Arrêté de virement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté de virement ainsi qu'une décision modificative ont été effectués pour les deux sondages supplémentaires concernant l'indice d'effondrement de la Ruelle.

Ces sondages supplémentaires ont permis de réduire le périmètre de sécurité de 60 m à 10 m.

Un courrier sera adressé aux propriétaires riverains dès l'officialisation de ce nouveau périmètre de sécurité.

- Dépenses imprévues (020)	-1 600.00 €
- Dépenses (202-066)	+1 600.00 €

A noter : des informations complémentaires seront demandées au bureau d'études GINGER CEBTP à savoir :

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de passage caméra au niveau des sondages S4 et S5, ce qui aurait pu

identifier l'origine de la décompression du terrain ?

Et pourquoi n'a-t-il pas été envisagé de couler un béton spécifique pour supprimer cette décompression et éventuellement lever tout périmètre de sécurité ?

Délibération n°35/2012

Amortissement Carte Communale.

La Trésorerie a demandé d'amortir les frais d'études de la carte communale.

Monsieur le Maire propose de les amortir sur une durée de 10 ans, à raison d'un amortissement annuel de 2 327.40 € en dépenses, et 275.81€ en recette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'amortir les frais d'études sur 10 ans d'un montant de 23 274.44 € et la subvention reçue d'un montant de 2 758.10 € et de procéder aux opérations suivantes :

6811-042	Dépenses fonctionnement	- 2 327.40 €
2802-040	Recettes Investissement	+ 2 327.40 €
1391-040	Dépenses investissement	- 275.81 €
777-042	Recettes de fonctionnement	+ 275.81 €

Délibération n°36/2012

Association des riverains de l'indice 44.

Monsieur JAULIN a créé avec Monsieur et Madame THAFOURNEL l'Association des riverains de l'indice 44, pour lever le doute sur cet indice. Des sondages vont être effectués courant semaine 51.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de leur verser une subvention d'un montant 2700 € correspondant à 4 forages sur les 8 à réaliser et à réaliser les opérations financières nécessaires.

Versement de la subvention sous réserve de l'exécution de ces sondages et de la présentation des comptes de l'association.

Délibération n°37/2012

Aménagement salle communale.

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu par la Société SOAM de Dieppe pour l'installation de deux stores, coté cour, dans la salle communale. Ce devis s'élève à 620.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil accepte cette proposition.

Délibération n°38/2012

Indemnité supplément familial

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Madame DUCASTEL a reçu à tort le supplément familial d'avril à novembre 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la remise gracieuse du supplément familial trop perçu d'un montant de 176.00 €.

Informations & Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail du logement loué à Monsieur et Madame BEAUFILS a été renouvelé pour une durée de 3 ans, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été inscrite dans les charges.

Dossier Marcotte-Lesans.

Monsieur le maire fait lecture de la copie de la décision rendue par le Tribunal Administratif de Rouen le 13 juillet 2012.

Le tribunal a rejeté la requête de M^{elle} LESANS et de M. MARCOTTE.

A titre principal la requête a été rejetée pour un motif purement formel car la demande d'indemnisation a été adressée à la commune et non à l'Etat.

A titre subsidiaire, il n'est pas prouvé que l'ancien maire ait eu connaissance, à la date du 7 janvier 2008, de l'existence d'une marnière sous la parcelle A229 propriété de M. JAULIN.

Le Préfet a soutenu devant le tribunal que des études complémentaires apparaissaient nécessaires pour lever ou aménager le périmètre de sécurité.

Après échanges avec l'avocat de la commune et sur ses conseils, Monsieur le Maire a demandé à l'Association des riverains de l'indice 44 de faire effectuer 2 sondages supplémentaires d'où la proposition du versement d'une subvention.

A noter : nous attendons une réponse de Me Michel LENGLET concernant un éventuel recours des requérants.

Dossier Mare D89 Route de la Fosse au Loup.

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires de la parcelle concernée, en présence de l'Animateur agricole du Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV), après échange les propriétaires ont donné leur accord verbal sous réserve de la diminution de l'emprise de la noue sur les terres agricoles.

Une enquête de voisinage sera effectuée pour présenter ce projet.

Questionnaire projet Pré Pave: (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Monsieur le Maire donne le résultat des questionnaires du projet Pré PAVE qui a été distribué à chaque habitant avec le bulletin municipal courant octobre afin de connaître les habitudes de déplacement vers les centres d'intérêt de la commune.

Ce questionnaire doit permettre de comprendre et d'évaluer les actions à mener pour rendre la commune plus accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

10 réponses ont été reçues en mairie, dont 1 avec une dénonciation anonyme concernant des dégradations commises sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une plainte a été déposée en gendarmerie de Doudeville dès la constatation des dégâts. L'enquête de voisinage effectuée par les services de gendarmerie n'a pas abouti.

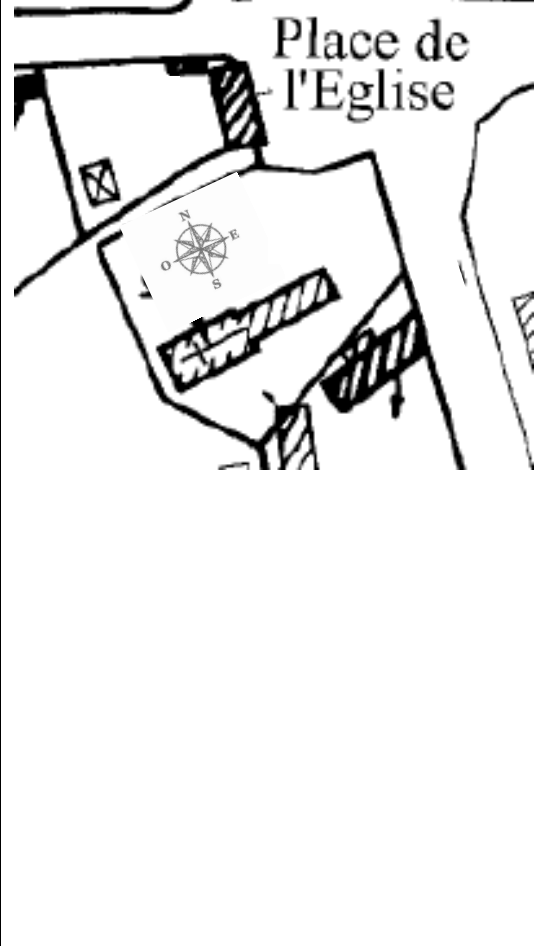
Devenir de l'église :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la visite de l'église effectuée avec M. LE BOCQ architecte du CAUE.

De nombreux travaux sont nécessaires.

Constat :

- Un déversement de la façade Ouest du clocher vers l'extérieur.
- Un déversement de la façade Nord vers l'intérieur de l'église.
- Un déversement important de la façade Sud vers l'extérieur malgré la présence de 2 contreforts.
- Un jointement défectueux sur la majorité des façades.
- Des appuis de baies usés et infiltrants.
- La toiture de la sacristie est usée et à bout de souffle.
- Les descentes du pluvial sont trop petites de section, insuffisantes en nombre et en localisation.

 <p>Place de l'Eglise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est à compléter. • Des fissures des murs sous le clocher s'ouvrant du bas vers le haut avec arrachement vers l'Ouest. • Un fort bombement du mur de façade Sud. • Un décolllement du pignon par rapport au clocher. • Une nef dont les plâtres sont anciens et à réviser. • Une fissure du mur situé entre la nef et le chœur du côté de la façade Nord. • Le trépied de la cloche n'est pas désolidarisé de la charpente du clocher, provoquant la transmission de vibrations à la charpente et potentiellement à la maçonnerie. • Des croix de St André sont déchevillées. • Le pignon en grès à l'extérieur et silex à l'intérieur n'est pas chaîné. • La charpente de la nef n'est pas contreventée par des fiches et contre-fiches. • La fondation du pignon est désordonnée côté Nord (basculement dans différents sens des grès) et est déchaussée côté Sud (le pied le l'angle au sol ne repose pas sur la fondation), vers le Sud la fondation en lit de silex apparaît. • Les vitraux sont en mauvais état. • L'installation électrique n'est plus aux normes. • L'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite n'est pas assurée.
---	--

Il faudra donc envisager un diagnostic général.

Le conseil municipal souhaiterait que des devis soient demandés auprès d'entreprises habilitées à effectuer ces travaux pour avoir une estimation du montant total en prévision d'une réhabilitation de l'église dans les années à venir.

Contrat de travail de Madame RAUX

Le contrat de travail de Madame RAUX, agent d'entretien, a été renouvelé du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 30 avril 2013.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il faut maintenir la cérémonie du 11 novembre, vu le peu de fréquentation à cette cérémonie.

Le conseil municipal est favorable à son maintien.

ADMR

Monsieur le Maire fait part de la lettre de remerciement de l'ADMR de Doudeville pour la subvention versée.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 5 janvier à 17 heures, une invitation sera distribuée dans chaque maison.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue courant février 2013.